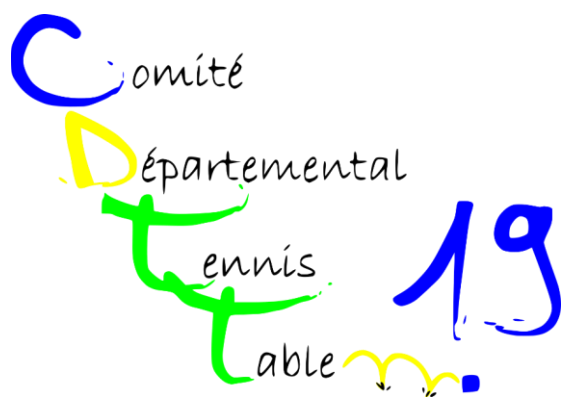




REGLEMENT DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Règlement du critérium départemental

Version	Date	Objet de la modification
1.0	30/08/2023	Version initiale refonte du règlement
2.0	14/04/2024	Modification
3.0	14/11/2025	Modification

1. DISPOSITIONS GENERALES

Le critérium est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours.

A l'échelon départemental en Corrèze, il a lieu le dimanche à des dates fixées par le C.D.T.T. 19 et aux lieux validés par ce dernier, après appel à candidatures.

Une licence compétition est obligatoire pour s'inscrire.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence loisirs sera immédiatement et automatiquement basculé en licence compétition par le C.D.T.T. et devra régler la différence de tarif entre le prix des 2 licences à la L.N.A.T.T.

Les joueurs titulaires d'un autre type de licence ne sont pas autorisés à s'inscrire au critérium fédéral et ce, quel qu'en soit le niveau.

1.1 Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison qui est fixé chaque année par le Conseil de Ligue lors de l'établissement du budget.

L'inscription aux 4 tours est obligatoire pour toutes les catégories mais l'inscription en cours de saison est possible. Les inscriptions se font sur SPID – Espace Mon Club.

Pour les tours, les inscriptions sont closes 3 semaines avant la date butoir du tour (le vendredi soir à minuit).

Une liste provisoire sera diffusée 3 semaines avant la compétition. **Vous aurez 8 jours pour demander des correctifs éventuels.**

La liste définitive de chaque tableau sera diffusée **au plus tard le mardi précédant la compétition, après validation des repêchages éventuels en régionale.**

1.2 Pointage

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué **30 minutes avant l'heure officielle** du début de la compétition. Une fois ce délai passé, les joueurs en retard ne seront plus acceptés.

1.3 Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1.4 Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

1.5 Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'aura pas pu assurer son maintien par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas une obligation.

Aucune sanction sportive ou financière ne sera prise à l'encontre d'un joueur qui refuserait son repêchage.

Plus aucun repêchage ne sera effectué après la diffusion de la liste définitive.

1.6 Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable du critérium (par mail au secrétariat du C.D..T.T. 19 sur info@cdtt-correze.org) au plus tard le mercredi précédant la compétition.

Liste des absences considérées comme justifiées :

- Fourniture d'un certificat médical interdisant la pratique du tennis de table en compétition d'une durée minimale de 3 jours (**à faire parvenir au responsable départemental au plus tard le mercredi précédant la compétition**) ;

ATTENTION : Tout forfait pour contre-indication à la pratique du tennis de table pour une durée inférieure à 3 jours ne sera pas prise en compte en tant que forfait excusé.

- Absence due à un voyage scolaire avec fourniture d'un justificatif ;
- Raisons professionnelles avec fourniture d'un justificatif **et à la condition de prévenir le responsable départemental au moins 8 jours avant la compétition.**

Si ce délai n'est pas respecté, le forfait ne sera pas considéré comme excusé.

Tous les cas non cités dans la liste ci-dessus feront l'objet d'un examen par la Commission Sportive Départementale (C.S.D.).

- **Absence excusée avant le mercredi précédant la compétition** : pas de pénalité financière. Le joueur sera incorporé selon son dernier classement officiel derrière le dernier joueur ayant le plus de point-classement que lui ;
- **Absence excusée et justifiée après le mercredi précédant la compétition et avant la fin du pointage** : pas de pénalité financière. Le joueur sera incorporé selon son dernier classement officiel derrière le joueur ayant le plus de point-classement que lui ;
- **Absence excusée et non justifiée après le mercredi précédant la compétition et avant la fin du pointage** : pénalité financière et le joueur descendra d'une division en ne pourra pas être repêché au tour suivant ;

- **Absence non excusée et non justifiée après le mercredi précédant la compétition et avant la fin du pointage** : pénalité financière et le joueur ne pourra pas jouer au prochain tour de critérium.

Si un forfait est excusé et justifié (entrant dans la liste des absences définies par la C.S.D.), le joueur descend d'une division mais est placé en tête des joueurs repêchables.

Si un forfait est non excusé, le joueur descend d'une division et ne pourra pas être repêché au tour suivant.

Tous les cas particuliers pourront être examinés par la C.S.D..

Les joueurs forfaits non excusés au 4^{ème} tour ne pourront participer au 1^{er} tour de la saison suivante qu'une division en dessous de celle où ils auraient pu être qualifiés par leurs points criterium de la saison précédente.

1.7 Disposition particulière

Aucune.

1.8 Montées – descentes

La règle appliquée pour les montées depuis le niveau départemental sont les suivantes :

- Pour les D1 le nombre de montées est tributaire des descentes de régionale. Il est au minimum de 1. Le nombre de descentes en D2 est de 2 ;
- Pour les D2, le nombre de montées dépend du nombre de montées de D1 en régionale. Il est au minimum de 2. Le nombre de descentes en D3 est en théorie de 3. Cependant ce nombre est ajusté de façon à obtenir 16 joueurs dans la division à l'issue des descentes de D1 vers D2, des montées de D2 vers D1 et des montées de D3 vers D2 ;
- Pour les D3, le nombre de joueurs montant en D2 est de 3. Il n'y a pas de descente.

Cas particulier pour les féminines

Si la catégorie féminine n'est pas organisée, la 1^{ère} féminine jouant dans la catégorie masculine pourra prétendre à monter dans la division supérieure féminine de sa catégorie au tour suivant.

Les catégories Seniors dames et juniors filles étant regroupées en une seule division en régionale, **il n'y a qu'une montée depuis la départementale (soit en SD soit en JF).**

La montée en régionale SD-JF sera proposée à la féminine ayant eu le plus de points criterium sur le tour.

Exemple :

Une SD termine à la 3^{ème} place en départementale 1 Senior et Une JF termine à la 4^{ème} place en départementale 1 juniors. C'est à la SD que sera proposée la montée en régionale.

Si la SD et le JF obtiennent le même nombre de points criterium, la montée sera proposée à la SD.

Exemple :

Une SD termine à la 4^{ème} place en départementale 2 senior et une JF termine à la 4^{ème} place en départementale 1 junior. C'est à la SD que sera proposée la montée en régionale.

1.9 Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente

Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée pour les inscriptions sont incorporés selon leur dernier classement officiel diffusé derrière le dernier joueur ayant le plus de point classement que lui.

1.10 Constitution des divisions et placement des joueurs

1.10.1 Placement des joueurs

Pour le 1^{er} tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le dernier joueur ayant plus de points-classement que lui (voir article 1.9). En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

Pour les tours suivants, les joueurs sont classés en fonction de la place obtenue au tour précédent.

Les montants sont positionnés en tenant compte du total de leurs points critérium à l'issue du tour précédent.

En cas d'égalité, les joueurs seront placés en tenant compte de leurs points licence.

1.10.2 Constitution des divisions

Le nombre de joueurs qualifiés dans chaque catégorie départementale est défini comme suit :

- D1 : 16 joueurs avec 4 poules de 4 joueurs puis classement intégral ;
- D2 : 16 joueurs avec 4 poules de 4 joueurs puis classement intégral ;
- D3 : tous les autres joueurs inscrits dans la limite de 32. Les poules sont constituées de 4 joueurs avant un classement intégral.

1.11 Wild cards

Des wild cards pourront être attribuées par la C.S.D. (une seule par catégorie cadets, minimes et benjamins).

Les wild cards ne peuvent être attribuées que pour le 1^{er} tour.

1.12 Challenge Coste

Cette compétition compte pour le Challenge Coste.

Si un joueur fait les 4 tours du critérium fédéral, il rapporte 25 points de bonus dans le calcul des points finaux.

1.13 Cas exceptionnels

Dans certains cas exceptionnels, il pourra être dérogé au présent règlement après décision de la C.S.D.

2. POUSSIN(E)S – BENJAMIN(E)S

2.1 Répartition

Les Poussin(e)s jouent en catégorie Benjamin(e)s.

2.1.1 Poussines-Benjamines

Les poussines et les benjamines jouent dans la même catégorie.
S'il n'y a pas suffisamment d'inscrites pour former une poule de 4 joueuses, les inscrites intègrent la catégorie poussins-benjamins garçons voire la catégorie minimex filles.

2.1.2 Poussins-Benjamins

Les benjamins et poussins jouent dans la même catégorie.
S'il n'y a pas suffisamment, d'inscrits pour former une poule de 4 joueurs, les benjamins et les poussins intègrent la catégorie minimex garçons en 2^{ème} division.

2.2 Constitution des divisions

Voir § « Constitution des divisions et placement des joueurs.

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

2.3 Montées et descentes

2.3.1 Montées

Départementale :

- **Poussines - Benjamines**

A chaque tour, la mieux placée de sa catégorie peut choisir de monter en Nationale 2 Benjamines ou rester à l'échelon départemental, dans la catégorie d'âge supérieure dans la division inférieure.
Si la première est en catégorie poussines, la montée en Nationale 2 Benjamines devra être conditionnée à l'accord de la Commission Sportive Régionale.

- **Poussins - Benjamins**

A chaque tour, le mieux placé de sa catégorie peut choisir de monter en R1 territoire Nord Benjamins ou rester à l'échelon départemental, dans la catégorie d'âge supérieure dans la division inférieure.
Si le premier est en catégorie poussins, la montée en Régionale Territoire Nord Benjamins devra être conditionnée à l'accord de la Commission Sportive Régionale.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant dans la même saison.

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueurs (par mail au CDTT19).

2.3.2 Descentes

Il n'y a pas de descente de départementale.

3 MINIMES FILLES ET GARÇONS

3.1 Répartition

3.1.1 Minimes filles

S'il n'y a pas suffisamment d'inscrites pour former une poule de 4 joueuses, les inscrites intègrent la catégorie minimes garçons 2^{ème} division.

3.1.2 Minimes garçons

Les inscrits sont répartis comme suit :

- **Départementale 1 (D1)** composée d'un groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral.
- **Départementale 2 (D2)** composée de tous les autres joueurs non qualifiés en D1, dans la limite de 16 joueurs.

3.2 Constitution des divisions

Catégorie d'âge : Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

3.3 Montées et descentes

3.3.1 Montées

- **Départementale**

- **Minimes filles**

- Pour la division 1 :

Si la minime fille la mieux classée est en division 1, elle pourra monter en Pré Nationale ou monter dans la catégorie d'âge supérieure.

- Pour la division 2 :

La minime fille la mieux classée est en division 2 pourra monter dans la division supérieure de la même catégorie d'âge soit en division 1.

- **Minimes garçons**

- Pour la division 1 :

Si le minime garçon le mieux classé est en Division 1, il pourra monter en régionale 1 Nord ou monter dans la catégorie d'âge supérieure.

- Pour la division 2 :

Si le minime garçon le mieux classé est en Division 2, il pourra monter dans la division supérieure de la même catégorie d'âge soit en Division 1.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant.

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueurs (par mail au CDTT19).

3.3.1 Descentes

Division 1

Le nombre de descentes de D1 vers D2 est conditionnée par les descentes et les montées entre le D1 et la R1.

Division 2

Il n'y a pas de descente de D2.

4 CADETTES ET CADETS

4.1 Répartition

4.1.1 Cadettes

Les inscrites sont réparties dans leur catégorie d'âge respective.
Si le nombre de cadettes est inférieur à 4, les cadettes joueront avec les cadets.

4.1.2 Cadets

Les inscrits sont répartis dans leur catégorie d'âge respective.

4.2 Constitution des divisions

Cf. § Constitution des divisions et placement des joueurs.

4.3 Montées et descentes

4.3.1 Montées

Départementale

- **Cadettes**

La mieux classée pourra monter en Pré Régionale ou monter dans la catégorie d'âge supérieure au niveau départemental.

- **Cadets**

A chaque tour, le premier de sa catégorie peut choisir de monter en R1 Nord ou de rester à l'échelon départemental dans la catégorie d'âge supérieure.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant de la même saison.

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueurs (par mail au CDTT19).

4.3.2 Descentes

Il n'y a pas de descente de départementale.

5 JUNIORS FILLES ET GARÇONS

5.1 Répartition

Les Séniors dames et les Juniors filles jouent dans la même catégorie d'âge.

S'il n'y a pas suffisamment d'inscrites pour former une poule de 4 joueuses, les juniors filles intègrent la catégorie juniors garçons et les séniors dames la catégorie séniors messieurs.

5.2 Constitution des divisions

Cf. § Constitution des divisions et placement des joueurs.

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

5.3 Montées et descentes

5.3.1 Montées

Départementale

A chaque tour, la féminine ayant récolté le plus de points critérium monte en R1 du territoire Nord ou, dans le cas où ce serait une juniore, elle peut demander la montée en séniors messieurs D2.

Il n'y aura qu'une seule montée en R1 pour la meilleure placée. En cas d'égalité, la priorité sera donnée à la SD (voir article 1.7.1).

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant mais ne sont pas obligatoires.

Les choix de montée devront être formalisés par écrits par les joueurs (par mail au CDTT19).

5.3.1 Descentes

Il n'y a pas de descente de départementale.

6 SENIORS MASCULINS

6.1 Répartition

Les inscrits sont répartis comme suit :

- D1 : 16 joueurs avec 4 poules de 4 joueurs puis classement intégral ;
- D2 : 16 joueurs avec 4 poules de 4 joueurs puis classement intégral ;
- D3 : tous les autres joueurs inscrits dans la limite de 32. Les poules sont constituées de 4 joueurs avant un classement intégral.

6.2 Constitution des divisions

Cf. § Constitution des divisions et placement des joueurs.

6.3 Montées et descentes

6.3.1 Montées

Départementale 1

A chaque tour, le premier de D1 monte en R1 Nord.

Départementale 2

A chaque tour, les 2 premiers de D2 montent en D1.

Départementale 3

A chaque tour, les 3 premiers de D3 montent en D2.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant dans une même saison.

6.3.2 Descentes

Départementale 1

Le nombre de descentes de D1 vers D2 est conditionnée par les descentes et les montées entre le D1 et la R1.

Départementale 2

Le nombre de descentes de D2 vers D3 est ajusté de façon à obtenir 16 joueurs dans la division à l'issue des descentes de D1 vers D2, des montées de D2 vers D1 et des montées de D3 vers D2.

Départementale 3

Il n'y a aucune descente de D3.

ANNEXE 1 – BAREME DES POINTS CRITERIUM

Tableau d'attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

6.2 Constitution des divisions

Echelon national			Echelon régional			Echelon départemental					
Division	1	2	Division	PN	R1	Division	1	2	3	4	5
Seniors	A	B	Seniors	C	D	Seniors	E	F	G	H	I
Juniors	A	C	Juniors	D	E	Juniors	F	G	H	I	J
Cadets	A	D	Cadets	E	F	Cadets	G	H	I	J	K
Minimes	non	E	Minimes	F	G	Minimes	H	I	J	K	L
Benjamins	non	F	Benjamins	G	H	Benjamins	I	J	K	L	M

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories de 16 joueurs ou moins

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories de 16 joueurs ou moins

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

Il a été décidé d'adopter le même barème de points pour toutes les catégories et ce, pour harmoniser l'attribution des points sur l'ensemble de la L.N.A.T.T. qu'il s'agisse du niveau régional ou départemental.